
LE PROMO RELAX 49

Le Comité de Maine et Loire de Tennis de Table et sa commission technique Promo Relax organise des rencontres et tournois « Promo Relax 49 » dans le respect des articles suivants.

1- Conditions de participation

Les rencontres et tournois du Promo Relax 49 sont réservés aux joueurs et joueuses seniors et vétérans, titulaires d'une licence promotionnelle FFTT.

À titre exceptionnel, la licence traditionnelle FFTT est autorisée pour les dirigeants (Président, Secrétaire, Trésorier), pour les arbitres, ainsi que pour les joueurs et joueuses de licence transformée non brûlés (*cf article 2 sur le brûlage*).

Dans tous les cas, le licencié doit avoir un nombre de points strictement inférieur à 1000 (classement maximal 9).

L'enregistrement de la licence auprès du Comité est obligatoire avant le 1^{er} match. Cet enregistrement n'est accepté que si la réglementation de la fédération relative à la certification médicale est respectée.

2- Brûlage

Toute participation à un championnat départemental (seniors et vétérans), à une rencontre de coupe de l'Anjou ou à un tournoi homologué (sauf tableaux promotionnels) entraîne automatiquement la transformation de la licence promotionnelle FFTT en licence traditionnelle FFTT, avec facturation complémentaire, par le Comité.

Tout licencié ayant subi cette transformation peut poursuivre sa participation aux rencontres et tournois du Promo Relax tant qu'il n'a pas dépassé le quota pour chaque phase de deux journées dans les championnats départementaux (seniors et vétérans) ou dans les matchs de coupe de l'Anjou.

3- Engagement des équipes en Promo Relax 49

Les feuillets d'engagements en Promo Relax 49 sont transmis en début de saison à chaque club, accompagnés de ce Règlement Intérieur. Les inscriptions sont à faire remonter impérativement à la date limite fixée. Au-delà, il n'y a pas de garantie de pouvoir intégrer une poule en 1^{ère} phase.

Des inscriptions complémentaires d'équipes sont possibles pour la 2^{ème} phase, toujours sous réserve du respect impératif de la date limite de leur remontée.

Chaque équipe est composée au minimum de trois joueurs ou joueuses.

Un club qui aurait des joueurs intéressés par les rencontres du Promo Relax 49, mais en nombre insuffisant pour former une équipe, peut faire une demande d'entente avec un autre club. Le club demandeur, peut solliciter un club qui est dans la même situation ou qui a déjà au moins une équipe engagée en Promo Relax 49. La demande d'entente, à faire auprès du Comité départemental, est signée par les deux Présidents de clubs et précise qui est le club gestionnaire de l'entente. Le nom de l'association gestionnaire est désigné en premier dans le nom de l'entente et est suivi du nom du second club.

4- Structure des rencontres en Promo Relax 49

Les rencontres du Promo Relax 49 se déroulent selon un calendrier établi par la commission technique Promo Relax. Celui-ci respecte la structure suivante :

1^{ère} phase : formule généralement avec poules de 4 équipes avec matchs « aller et retour ». En cas de poule(s) incomplète(s), il peut y avoir un exempt (avec proposition, si possible, de matchs amicaux entre équipes de poules différentes) ; une (ou des) poules de 6 peu(ven)t aussi être envisagée(s) (avec matchs « aller simple »). La répartition des équipes sur les poules est effectuée par la commission technique Promo Relax selon un protocole visant à créer des poules par niveaux (1, 2, ...) :

- Les poules de niveau 1 sont occupées, sauf souhait contraire de leur part, par les équipes des poules de niveau 1 de la 2^{ème} phase de la saison précédente, ainsi que par les équipes classées 1^{ères} des poules de niveau 2. La commission technique Promo Relax peut, si besoin, compléter les poules de ce niveau 1 en faisant appel à une ou plusieurs autres équipes selon leurs résultats de 2^{ème} phase de la saison précédente et selon leurs souhaits.
- Les poules des autres niveaux sont occupées par les autres équipes selon une distribution visant à respecter au mieux les souhaits de niveau exprimés, avec considération des résultats de la saison précédente ainsi que d'éventuelles contraintes géographiques.

2^{ème} phase : formule généralement avec poules de 6 équipes en matchs « aller simple ». En cas de poule(s) incomplète(s), il peut y avoir un exempt (avec proposition, si possible, de matchs amicaux entre équipes de poules différentes) ; une (ou des) poule(s) de 4 peu(ven)t aussi être envisagée(s) (avec matchs « aller et retour »). La répartition des équipes dans les poules par niveaux est effectuée par la commission technique Promo Relax selon le protocole suivant :

- Les 12 meilleures équipes du niveau 1 de la 1^{ère} phase sont distribuées (selon leurs résultats) sur les deux poules A et B du niveau 1 de la 2^{ème} phase.
- Les autres équipes du niveau 1 de la 1^{ère} phase sont distribuées sur les poules du niveau 2 de la 2^{ème} phase, ces dernières étant complétées par les meilleures équipes du niveau 2 de la 1^{ère} phase.
- Les équipes restantes sont distribuées sur des poules de niveau 3.
- Les équipes nouvellement inscrites sont intégrées aux poules, autres que A et B, selon la décision de la commission technique Promo Relax qui prend en compte, si possible, le niveau indiqué sur la feuille d'inscription.

À l'issue de la 2^{ème} phase, les deux équipes en tête des poules A et B participent à une rencontre particulière pour l'attribution du titre de « champion du Promo Relax 49 ».

Des modifications sont susceptibles d'être apportées en cours d'année par la commission technique Promo Relax après avoir pris l'avis des responsables d'équipes.

5- Date et déroulement d'une rencontre Promo Relax 49

La rencontre se déroule à la date indiquée sur le calendrier établi par la commission technique Promo Relax.

Si cette date est impossible pour l'une des équipes, elle le signale à l'équipe adverse et une date de report doit être choisie avec accord commun entre les deux équipes. Si aucun accord n'est trouvé, l'équipe à l'origine du report de la rencontre est déclarée forfait.

Toute rencontre se déroulant à une date différente de celle définie par la commission technique Promo Relax doit être impérativement communiquée à cette dernière, ainsi qu'au secrétariat du Comité, et ce avant la rencontre.

Toute rencontre du Promo Relax (*report éventuel compris*) doit être jouée dans la période de la phase concernée, prédéfinie par la commission technique Promo Relax.

Une rencontre comporte 10 parties (9 simples et 1 double) qui se déroulent au meilleur des 5 manches en 11 points (soit en 3 manches gagnantes).

Le double peut être effectué par un ou deux joueurs ne participant pas aux simples et se joue usuellement à l'issue des 9 parties en simples.

6- Transmission du résultat d'une rencontre Promo Relax 49

Les résultats sont transmis par le club qui a reçu la rencontre, dès le lendemain, au Comité Départemental selon un protocole de saisie par Internet fourni.

En cas de saisie impossible (cas des reports notamment), la feuille de rencontre est à envoyer exceptionnellement par courriel (scan, photographie) au secrétariat du Comité Départemental.

7- Classement des équipes du Promo Relax 49

Un classement est établi dans chaque poule en fonction du nombre de points obtenus par chaque équipe (une victoire vaut 3 points, un match nul vaut 2 points, une défaite vaut 1 point et un forfait vaut 0 point). Il tient compte des résultats des rencontres communiqués au Comité (Cf article 6 sur la transmission des résultats), des règles de départage de la FFTT et est accessible via le site du Comité.

Version Mai 2018

